

<p><b>Objectifs pédagogiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Prendre conscience de sa responsabilité en tant que personnel d'encadrement des entreprises extérieures intervenant sur sites industriels</li> <li>● Comprendre le cadre réglementaire, les obligations du chef de chantier dans le cadre de la co-activité, et les responsabilités civiles et pénale</li> <li>● Savoir réaliser une évaluation des risques en situation de co-activité, et participer à l'élaboration du plan de prévention et des procédures associées</li> <li>● Savoir faire appliquer les procédures de prévention et de protection</li> <li>● Acquérir une culture sécurité</li> </ul>	<p><b>1. Introduction / tour de table (45 min)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Présentations des personnels présents et de l'organisation pratique</li> <li>● Présentation des objectifs de la formation, de sa nécessité, du programme</li> <li>● Discussion collective sur les acquis du niveau 1 et sur les risques métiers des stagiaires</li> </ul> <p><b>2. Contexte et enjeux de la sécurité (3 heures)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● L'accident du travail et la maladie professionnelle : définitions, statistiques, origines (non respect des procédures, manque de communication, précipitation, addictions), analyse d'accident (méthodologie et exercice pratique), conséquences humaines, matérielles, économiques responsabilité civile</li> <li>● Le contexte réglementaire : les principes généraux de la prévention, l'évaluation des risques et le document unique, la réglementation relative à l'intervention des EE : l'inspection commune préalable, le plan de prévention, les autorisations de travail et permis associés, les consignes et modes opératoires, la consignation/déconsignation, les différences entre le PPSPS et le PP</li> <li>● La responsabilité pénale : en fonction des niveaux hiérarchiques, la délégation de pouvoir, les principaux délits, les sanctions, exemples de jurisprudence</li> <li>● Les acteurs internes et externes de la sécurité (CHSCT, inspection du travail, services de santé au travail, CARSAT, DREAL, service de sécurité interne à l'EU, etc...)</li> </ul>
<p><b>Public et pré requis :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Groupe de 3 à 15 stagiaires, minimum deux corps de métiers.</li> <li>● Personnel encadrant d'entreprises extérieures intervenant sur sites industriels, chimiques ou pétrochimiques et signataire des documents de travail</li> <li>● Etre âgé de 18 ans et plus.</li> <li>● Maîtriser la langue française : parlée, lue et écrite</li> <li>● Présenter une pièce d'identité ainsi qu'un certificat de niveau 1 en cours de validité</li> </ul>	<p><b>3. Rôles et missions du titulaire du certificat de niveau 2 (2 heures)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Identifier les interlocuteurs de l'EU</li> <li>● Préparer et organiser le travail : inspection commune préalable, le PP, les autorisations de travail et les permis associés, les consignes et modes opératoires, la consignation et déconsignation</li> <li>● Communiquer et expliquer aux intervenants les autorisations et documents de travail, modes opératoires, etc...</li> <li>● Vérifier la mise en œuvre des moyens de prévention des EU et EE</li> <li>● Etre réactif à tout changement de la situation de travail : faire comprendre l'intérêt de reprendre l'analyse des risques et prendre une décision : <ul style="list-style-type: none"> <li>-corriger la situation, transmettre les nouvelles informations et continuer le travail</li> <li>-besoin d'une aide extérieure, arrêter le travail, mettre le personnel en situation de sécurité et en informer l'EU afin de définir les actions correctives</li> </ul> </li> <li>● Savoir réagir face au droit de retrait devant un danger grave et imminent</li> </ul>
<p><b>Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Apports théoriques sur video-projecteur.</li> <li>● Exercices pratiques, études de cas.</li> <li>● Remise d'un livret stagiaire.</li> <li>● Animateur labélisé par l'union des industries chimiques.</li> </ul>	<p><b>4. Evaluation des risques et définition des mesures de prévention / protection (3 heures)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Identifier des risques et moyens de prévention à partir de cas illustrés</li> <li>● Exposer une méthodologie d'analyse de risques à l'aide d'exemples</li> <li>● Etudes de cas : EVRP complète avec participation et mises en situation ou jeux de rôles</li> <li>● Revue des différentes familles de risques et des moyens de protection associés</li> </ul> <p><b>5. Le plan de prévention (2.5 heures)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Identifier des situations de coactivité et les risques et moyens de prévention associés à partir de cas illustrés</li> <li>● Expliquer l'analyse de l'inspection commune, la rédaction du plan de prévention et des permis associés à l'aide d'exemples</li> <li>● Etude de cas : rédaction complète d'un PP et d'une AT avec participation et mises en situation ou jeux de rôles</li> </ul>
<p><b>Suivi et évaluation des résultats :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Document d'évaluation de satisfaction / QCM d'évaluation des acquis.</li> <li>● Fiche de présence et d'émargement.</li> <li>● Attestation de formation individualisée.</li> <li>● Certificat de stage.</li> <li>● Compte rendu de stage.</li> </ul>	<p><b>6. Conclusion (10 min)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● L'importance du rôle d'encadrement du N2 et de son implication dans l'évaluation des risques</li> <li>● Devoir d'exemplarité, importance du comportement et du savoir être</li> </ul> <p><b>Règle d'or : « pas de permis de travail, pas de travail »</b></p> <p><b>7. Evaluation des connaissances des stagiaires (1heure 45 min)</b></p>
<p><b>Durée et lieu :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● 14 Heures soit 2 jours</li> <li>● En entreprise ou en agence</li> </ul>	